



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/03

OBJET : PARTENARIAT ASSOCIATION ASA DES PALUS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 Février 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 Février 2017

Le 15 Février 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la

Communauté de Communes de

Montesquieu, légalement convoqué, s'est

réuni sous la présidence de Christian

TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme. TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme. BOUROSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	A		PELISSIER Bernadette	E	M. BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	A		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/03

OBJET : PARTENARIAT ASSOCIATION ASA DES PALUS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3.4° relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, et à la compétence GEMAPI.

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget;

Vu la délibération 2015-98 portant sur le partenariat entre la CCM et l'ASA des Palus,

Vu les statuts et les compétences de l'ASA des palus de l'ARUAN.

EXPOSÉ :

La Communauté de Communes de Montesquieu a depuis le 1^{er} janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, depuis 2007 la CCM assure l'animation Natura 2000, la gestion des digues depuis 2014 et la compétence GEMAPI depuis 2016.

Depuis 2008, la CCM dispose des outils réglementaires nécessaires à la gestion des cours d'eau non domaniaux : des Déclarations d'Intérêt Général (DIG).

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, dans son volet GEMAPI, confirme la CCM dans ses missions de gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.

Les activités régulières pour ce faire sont :

Mission de protection des milieux aquatiques et surveillance de l'ensemble des bassins versants du canton de La Brède.

Programmation, suivi et réception des chantiers sur cours d'eau et milieux humides.

Contacts réguliers avec les partenaires (association de pêche, ONEMA, Fédération départementale de pêche, propriétaires riverains de cours d'eau, IRSTEA, Réserve Naturelle géologique de Saucats La Brède...)

Assistance technique et veille sur la gestion des bassins versants et les problématiques d'inondations.
Travail de communication et sensibilisation via l'élaboration de documents à l'attention des administrés.

Suivi et gestion des digues
Suivi et prévention contre les inondations urbaines

L'ASA des Palus de l'Aruan a pour objet :

(extrait des statuts) La construction, l'entretien, la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux ainsi que les actions d'intérêt commun en vue de la prévention contre les risques sanitaires, de l'aménagement et l'entretien de cours d'eau, lacs ou plan d'eau, voies et réseaux divers et de la mise en valeur des propriétés.

Son but est d'obtenir, par la gestion des ouvrages hydrauliques et du réseau hydrographique, des niveaux d'eau optimum en fonction des saisons, des caractéristiques altimétriques des territoires concernés, des conditions climatiques, des exigences liées, notamment, à l'exploitation agricole ou pastorale et, à leur maintien en bon état des terrains regroupés au sein d'une même unité hydraulique, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/03

OBJET : PARTENARIAT ASSOCIATION ASA DES PALUS

Rentrent dans l'objet, l'exécution de travaux de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension qui pourraient être ultérieurement reconnus utiles aux aménagements projetés.

Sur la base de la convention de partenariat avec l'ASA des PALUS, la CCM verse à l'association une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2016.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise le Président à verser une subvention de 10 000 € à l'ASA pour l'année 2016,

Prévoit les crédits nécessaires au budget 2017.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Martillac, le 15 Février 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement